DEPARTEMENT DU PUY DE DOME

ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2022

Conseillers en exercice	33	L'an deux mille vingt deux, le mardi 15 mars à vingt
Présents	26	heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEAUMONT s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie,
Absents représentés	7	après convocation légale du mercredi 9 mars 2022, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CUZIN, Maire.
Absents non représentés	0	resolution of the country of the cou

Étaient présents :

Jean-Paul CUZIN, Patrick NEHEMIE, Nadine DAMBRUN, Christian DURANTIN, Christine LECHEVALLIER, Guy PICARLE, Martine MEZONNET, Michel PREAU, Yaëlle MATHIEU-PEGART, Philippe ROCHETTE,

Françoise MASSOUBRE, Josiane MARION, Francis GAUMY, Jean-François MAUME, Aline FAYE, Béatrice STABAT ROUSSET, Jean-François VIGUES, Aurélien BAZIN, Vivien GOURBEYRE, Dominique MOLLE, Olivier DEVISE, Hélène VEILHAN, François ULRICH, Marie-Laure LANCIAUX, Jean-Pierre COGNERAS, Alain DUMEIL, Josiane BOHATIER, Damien MARTIN.

Absents représentés :

Damien PESSOT représenté par Christine LECHEVALLIER
Gilles REYROLLE représenté par Guy PICARLE
Hervé GRANDJEAN représenté par Jean-François VIGUES
Agnès ANDAN représentée Martine MEZONNET
Valérie BERTHEOL représentée Michel PREAU
Damien MARTIN représenté par Alain DUMEIL
Jean-François MAUME représenté par Aline FAYE

Josiane Marion a été nommée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 14/12/2021.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 30 Voix Pour et 3 Non participation au vote de M. Gilles Reyrolle, Mme Dominique Molle et M. Damien Martin :

- **APPROUVE** le procès verbal de la séance du 14 décembre 2021

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 09/02/2022.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 Voix Pour :

- **APPROUVE** le procès verbal de la séance du 9 février 2022

01. Rénovation énergétique du groupe scolaire Jean Zay : candidature à l'appel à projets local Scolaee

M. le Maire présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 Voix Pour :

- **AUTORISE** M. le Maire à déposer une candidature pour le projet de rénovation du groupe scolaire Jean Zay dans le cadre de l'appel à projets local SCOLAEE.

02. <u>Révision du plan local d'urbanisme - avis de la commune sur le projet de PLU avant approbation en conseil métropolitain</u>

Mme Lechevallier présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité 26 Voix Pour et 7 Voix Contre :

- VALIDE la modification du projet de Plan Local d'Urbanisme pour prendre en compte certains avis des personnes publiques associées et certaines observations émises lors de l'enquête publique et de l'enquête publique complémentaire,
- **ÉMET** un avis favorable au projet de Plan Local d'Urbanisme définitif de la commune de Beaumont.
- **AUTORISE** Clermont Auvergne Métropole à poursuivre la procédure de révision du PLU de Beaumont en approuvant le projet de PLU en Conseil Métropolitain.

03. Lancement d'un appel à projets opérateur(s) architecte(s) cœur de ville : îlot A et C

M. Durantin présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité 26 Voix Pour et 7 Voix Contre :

- **ENGAGE** à la date de signature de la présente décision la consultation d'opérateurs via un Appel à projets, dont les modalités sont définies dans le Cahier des charges annexé à la présente ;
- **VALIDE** la mise en œuvre d'une Commission technique ad-hoc « Cœur de Ville » en charge de participer à l'analyse des candidatures et des offres ainsi qu'à l'ensemble des opérations nécessaires jusqu'à la sélection du lauréat ;
- **PUBLIE** le cahier des charges sur le site internet de la commune de Beaumont et de communiquer par voie de presse, à compter du 15 mars 2022, afin d'assurer l'égalité de traitement entre les opérateurs potentiels pour la phase 1;
- **PUBLIE** l'ensemble des pièces nécessaires à la procédure d'appel à projet ;
- AUTORISE M. le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette procédure ;

04. <u>Désaffectation et déclassement du domaine public communal et intégration au domaine privé de la commune - parcelle cadastrée section BH n°184</u>

Mme Lechevallier présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité 26 Voix Pour et 11 Voix Contre :

- **CONSTATE** la désaffectation de la parcelle cadastrée section BH n°184, sise rue Georges Albaret, lieu-dit « Le Mas » à Beaumont 63110.
- **PRONONCE** le déclassement du domaine public communal la parcelle cadastrée section BH n°184 pour une incorporation au domaine privé communal.

05. Avis préalables a la désaffectation d'une emprise foncière du domaine public par Clermont Auvergne Métropole Av. du Mont Dore

Mme Lechevallier présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 Voix Pour :

 DONNE UN AVIS FAVORABLE à la désaffectation par Clermont Auvergne Métropole de cette emprise du domaine public routier située au droit de la parcelle cadastrée section BR n°142, entre les n°49 et 51 de l'Avenue du Mont Dore à Beaumont 63110.

06. <u>Autorisation donnée au maire pour la signature des actes d'acquisition de deux</u> parcelles cadastrées section BO n°322 et 324 - La Ronzière

Mme Lechevallier présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 26 Voix Pour, 6 Voix Contre et une Abstention.

- AUTORISE l'acquisition des parcelles cadastrées section BO n°322 et 324 (742 m²) sise « La Ronzière », au prix de 7€/m², soit un prix de vente de 5 194€, étant précisé que les frais de notaire seront à la charge de la Commune.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à cette procédure.

07. Cession des parcelles cadastrées section BR n° 294 & 295, rue des Collonges

Mme Lechevallier présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 22 Voix Pour, 7 Voix Contre et 4 Abstentions.

- **ANNULE** la délibération n°2021.01.04 du 27 janvier 2021 autorisant la Commune à céder les parcelles mentionnés section BR n° 294 & 295 à Monsieur PORTIER Eric,
- APPROUVE la vente des parcelles cadastrées section BR n°294 et 295 à Monsieur BEZAUX et Madame COTTAREL au prix de 150 000 € (HT), étant précisé que les frais liés à cette acquisition seront à la charge de l'acquéreur, à savoir notamment les frais de notaire et éventuellement de géomètre,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à cette procédure.

08. Modification de la composition des commissions internes au conseil municipal

M. le Maire présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 22 Voix Pour et 11 Non participations au vote de M. Olivier Devise, Mme Hélène Veilhan, Mme Dominique Molle, M. François Ulrich Mme Marie-Laure Lanciaux, M. Jean-Pierre Cogneras, M. Alain Dumeil (pouvoir de Damien Martin), Mme Josiane Bohatier, M. Maume et Mme Faye :

- **MODIFIE** la composition de la commission Petite enfance, enfance et jeunesse en remplaçant Madame REMY par Madame DAMBRUN. Et de procéder au remplacement de Madame MARION par Monsieur VIGUES.
- MODIFIE la composition de la commission Citoyenneté et démocratie implicative en remplaçant Madame REMY par Monsieur Picarle. Et de procéder au remplacement de Madame TALON-TAILHARDAT par Monsieur COGNERAS.

- **MODIFIE** la composition de la commission Cadre de vie développement durable en remplaçant M. PESSOT par Madame LECHEVALLIER. Et de procéder au remplacement de Monsieur PREAU par Monsieur REYROLLE.

09. <u>Information = Rapport de la CRC</u>

M. le Maire présente le rapport.

Le Conseil Municipal:

- **PREND ACTE** de la tenue ce jour, de la présentation de ce rapport et de la tenue du débat qui s'en est suivi.

10. <u>Attribution de la protection fonctionnelle au 5ème adjoint au maire Monsieur Picarle</u>

M. le Maire présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 21 Voix Pour, 3 Voix Contre, 8 Abstentions et une non participation au vote de M. Guy Picarle :

- **ACCORDE** la protection fonctionnelle à Monsieur Guy Picarle, 5^{ème} Adjoint au Maire de la Commune de Beaumont.

11. <u>Rapport d'orientations budgétaires 2022 - tenue du débat d'orientations budgétaires</u>

M. Néhémie présente le rapport.

Le Conseil Municipal:

- **PREND ACTE** de la tenue du débat budgétaire 2022 au regard du rapport d'orientations budgétaires.

FIN DE L'ORDRE DU JOUR A 1H30.

M. Le Maire lève la séance à 1H45.